

L'obscurité traque des pillards

découvreur) et propriétaire du terrain, en revanche elle n'accorde pas la charité aux expéditions préméditées. Ainsi, selon le Code civil, le chér n'est pas trouver dès lors que la découverte n'a rien de « fortuit ».

naît un gendarme expert en la matière, mais les pillards viennent de l'Europe entière, notamment d'Angleterre. »

En quête de monnaies, d'armes, de poteries ou de bijoux, ceux-là s'installent dans les lieux et y restent des semaines.

Dans les Landes, un camp romain en libre-service

BEYLONGUE

Désarmé, le maire de ce petit village a dû faire appel aux gendarmes

Quoiqu'un peu plus méthodiques qu'une horde de sangliers affamés, les visiteurs du soir n'ont pas manqué de tout retourner sur leur passage. Deux grandes tranchées percées en croix profonde d'une quarantaine de centimètres, sans parler des grattages alentour. D'ormant depuis des siècles à l'ombre de la vaste forêt landaise, les vestiges du camp gallo-romain de Beylongue viennent ainsi soudainement se rappeler au très lointain souvenir des riverains. « J'avoue que je

n'y avais jamais mis les pieds jusqu'à ce que l'on me signale à plusieurs reprises la présence de personnes armées de détecteurs de métaux », s'agace aujourd'hui le maire de cette commune d'à peine 380 habitants.

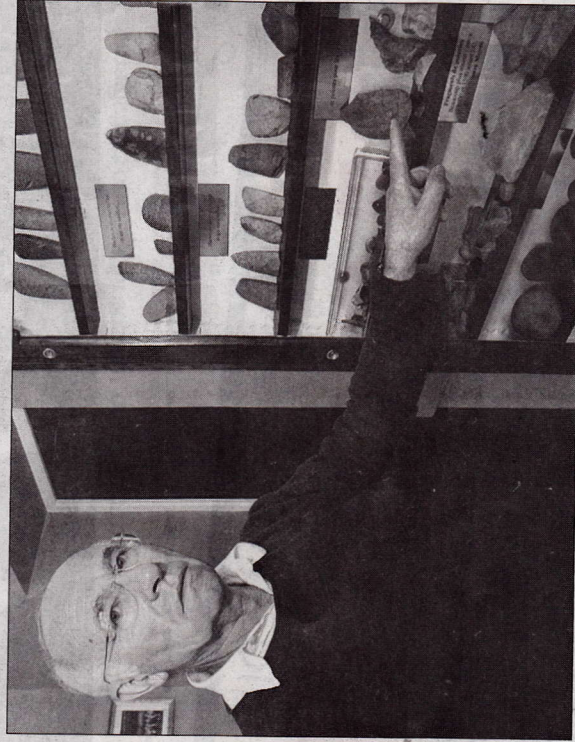
« Pas des amateurs »

Fièremment posté devant l'antique vitrine municipale exhibant une collection d'outils et d'objets d'ornement, Jean-Claude Gourgues a entre-temps sonné la marche assésée et la Direction régionale des affaires culturelles (Drac). « De tout temps, les villageois ont déterrés quelques flèches ou silex au gré des labours, mais jamais de façon professionnelle, et encore moins commerciale. »

D'autant plus compliquée à mettre en place que le propriétaire - pri-

vé - des lieux redoutait l'effet pervers d'une médiatisation de l'affaire, la surveillance semble pourtant avoir dissuadé les curieux. Rarement appliquée faute de flagrant délit, la loi laisse tout de même planer au-dessus de leur tête une peine de sept ans d'emprisonnement et de 100 000 euros d'amende. « Selon les témoignages, ces prospecteurs n'avaient rien d'amateurs », répète le maire, relançant implicitement le débat sur la porosité entre l'archéologie officielle et celle dite « noire ». Jean-Claude Gourgues compte désormais sur la reconnaissance officielle du site, dont les premières datations remontent à l'âge de bronze. « Plutôt que de le laisser aux clandestins, l'État ferait mieux de reprendre enfin la main. »

S.C.



Plutôt que celle de passionnés d'histoire, le maire de Beylongue soupçonne l'œuvre de trafiquants. PHOTO PASCAL BATS